

## **APRÈS LES FÊTES, PRÉPARONS LA MOBILISATION POUR LE 6 FÉVRIER !**



### **SOMMAIRE**

- Action UL Lons / La Poste
- Congrès UD / Action du 6 février
- Prud'hommes
- Lignes TER
- Stages
- Colloque égalité Prof.
- Loi égalité Prof.
- Formations
- INDECOSA
- Kankoihouki

# TOUS ENSEMBLE, C'EST POSSIBLE !

### Décembre boycott des produits Unilever

Le **7 décembre l'Union Locale de Lons** participait à la journée nationale d'action pour le boycott des produits de la marque Unilever. Cette Multinationale a concentré toutes ses activités en cassant l'emploi et l'outil industriel dans le monde et notamment en France. L'UL CGT a donc diffusé un tract d'explication de la FNAF en soutenant également les salariés de « Fralib » en lutte depuis 3 ans pour sauver leur entreprise et repartir avec une production locale d'infusion à Gemenos (Marseille).



## LA POSTE À NOUVEAU CONDAMNÉE !

Le 5 décembre 2013, la cour d'appel de Besançon a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier du 10 juillet 2012, **condamnant LA POSTE pour avoir recouru illégalement au travail de salarié-es intérimaires pendant le conflit social** d'avril 2010 sur le site du centre de distribution de Lons.

La justice donne raison à nouveau à la CGT sur son recours dans ce dossier. Les postier-es grévistes défendaient l'emploi, leurs conditions de travail et le service public postal. LA POSTE n'a pas respecté la loi, et par deux fois, la justice condamne ces agissements délictuels.

Alors qu'un conflit social se profile au centre courrier de Dole à compter du 16 décembre, la CGT ne peut que déplorer l'absence de dialogue social, la volonté de LA POSTE de toujours supprimer des emplois et de dégrader les conditions de travail et le service public. Il est grand temps d'écouter celles et ceux qui, quotidiennement, sont au service de la population, et d'arrêter d'obéir aveuglément aux impératifs des financiers.

- Jugement cour d'appel Besançon sur la Poste -

## **CONGRÈS DE L'UD DU JURA : 23 et 24 janvier 2014 à Dole**



Vous avez reçu la semaine dernière le **document d'orientation du congrès de l'Ud**, via un numéro spécial de « L'Action Syndicale dans le Jura ». Ce document va permettre aux syndiqué-es **d'échanger sur nos besoins et nécessités, quant à l'organisation de notre activité syndicale sur le Jura.**



### **Les syndicats doivent renvoyer au plus vite à l'Ud :**

- les candidatures pour la commission exécutive de l'Ud, dernier délai : mercredi 8 janvier
- les syndiqué-es mandaté-es au congrès titulaires et suppléant-es, dernier délai : mercredi 15 janvier

## **MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE LE JEUDI 6 FEVRIER**

La CGT a arrêté la date du 6 février comme date de la prochaine journée de mobilisation interprofessionnelle : cela s'inscrit dans la construction de notre démarche de syndicalisme rassemblé et nos revendications portent sur le triptyque : **emploi, salaires, protection sociale.**

Pour préparer cette journée, il nous faut dès à présent faire le lien sur nos lieux de travail entre nos revendications et les revendications porté nationalement. De combien d'emplois a-t-on besoin pour travailler Bien ? A combien estime-t-on nécessaire l'augmentation de salaire pour vivre Bien ?

**Dès la rentrée, avec des Ag de rentrée,  
mettons en débat la construction de la journée du 6 février  
avec les syndiqué-es et les salarié-es**



## Les élections prud'homales : Je signe POUR !



Un pays qui supprime une élection, met en danger sa démocratie ! Le gouvernement propose la suppression des élections prud'homales, dernière élection démocratique en matière sociale !

La possibilité d'agir devant le Conseil de Prud'homme est partie intégrante des garanties

collectives qu'ont les salarié-es pour faire respecter leurs droits. **200 000 affaires sont traitées chaque année, 98% sont à l'initiative des salarié-e.** Les Conseillers Prud'hommes sont donc une force inestimable pour les salarié-es qui veulent obtenir réparation d'un préjudice qu'ils ont subi. Leur légitimité ne peut être garantie que par l'élection au suffrage universel. Rappelons que les femmes ont acquis le droit de vote aux élections prud'homales en 1907, bien avant qu'elles ne votent aux élections politiques en 1946 !

Pour le Ministre du Travail, la désignation des Conseillers Prud'hommes, à partir de la représentativité (Loi de 2008), réglerait le problème de l'abstention. Faux !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 4,8 millions de votant aux prud'hommes en 2008, 5,4 millions issue de la représentativité 2013. La représentativité actuelle ne réglerait donc pas la participation. De plus, elle exclut 5 millions de salarié-es qui n'ont pu voter et les chômeurs/ses qui ne pourraient plus voter ! Sans parler du scandale de la représentativité des employeurs qui se ferait uniquement sur le nombre d'adhérent-es ! Ainsi, un employeur, tout en ne respectant pas l'élection des représentant-es du personnel dans son entreprise, pourrait être désigné Conseillers Prud'hommes uniquement en adhérent au MEDEF ! Cela serait une mascarade démocratique, que nous refusons !

L'indignation est grande face au projet du Ministre du Travail. **Des dizaines de milliers de Conseiller-es Prud'hommes, de salarié-es, ont vivement réagi en signant massivement la pétition « les élections prud'homales, je signe pour ! ».** Cette mobilisation dépasse largement les clivages syndicaux. Des déclarations unitaires voient le jour un peu partout sur le territoire national.

**Continuons à signer la pétition  
disponible sur le site internet de la confédération !**

<http://www.cgt.fr/Je-signe-pour.html>



# IL FAUT PERENNISER CETTE LIGNE !

### FLASH INFOS

Les représentantes du personnel CGT à la SNCF viennent d'apprendre le choix de la direction de **fermer les guichets de Poligny et Champagnole dans le premier semestre 2014 !**

Notre volonté d'agir ensemble va prendre tout son sens pour faire reculer la Sncf dans ses choix purement budgétaires, contraire à ses missions de service public !

Avec la ligne Andelot / La Cluse, si le Conseil Régional affiche un certain volontarisme avec un enjeu de désenclavement, la remise en état de la ligne a été chiffré à 141 M€. Propriétaire de l'infrastructure, RFF est dans une toute autre logique et cherche des partenaires financiers. A cela, la CGT répond : il faut sortir de cette spirale désastreuse car il s'agit bien d'investissements qui ont un vrai sens pour l'aménagement d'un territoire et non pas un coût. Il faut sortir de cette incohérence mise en place depuis plusieurs années qui rendent les déplacements inefficaces. Au contraire, plus d'usager-es, plus de recettes, plus de service public, c'est la voie proposée par la CGT.

**Devant les enjeux, nous avons avec d'autres organisations et personnalités pris la décision de créer un collectif de défense et de développement de cette ligne. Vous trouverez ci-joint l'intégralité d'un communiqué de presse. Cheminot-es/ usager-es, nous avons toutes les raisons d'agir ensemble, tant nos intérêts sont convergents.**



Communiqué de presse :

## La Ligne TER du Haut-Jura en grand danger !

Depuis 2002 et la décentralisation, ce sont les Conseils Régionaux qui sont les autorités organisatrices de transport (les AOT) en territoire des relations des trains express régional. Une dotation a, dès lors, été mise en place par l'Etat afin de permettre aux Régions d'organiser la circulation des TER.

Depuis 1997 et la création de Réseau Ferré de France(RFF), il incombe à cet établissement de s'occuper de la maintenance et rénovation des lignes, moyennant un droit de péage à la SNCF, et aux opérateurs privés.

Sur la Franche-Comté, si on peut se satisfaire d'une augmentation de l'offre sur l'axe principal : Belfort/Dijon, nous constatons dans le même temps, un recul du service public ferroviaire sur la ligne Andelot/La Cluse depuis ces dix dernières années : fermetures de multiples guichets de vente, suppression des TER directs St Claude/Dijon et St Claude/Besançon, recul du nombre de circulations entre St Claude/Oyonnax .Enfin ,cette belle ligne nécessite des investissements pour rénover les infrastructures, alors que RFF ne veut annoncer aucun engagements dans ce sens.

### **Considérant :**

- Que la ligne du Haut-Jura est d'intérêt public : par sa situation exceptionnelle dans un territoire de moyenne montagne, à la fois rural et très industrialisé ; par sa beauté.
- Que les successives réorganisations de TER ne remplissent pas leurs missions de service public en ne répondant pas aux besoins de transport de la population jurassienne
- Que le service ferroviaire est un facteur d'attractivité nécessaire pour maintenir la jeunesse dans un territoire
- Que la nouvelle convention entre le Conseil Régional et la SnCF porte un risque de rupture d'égalité de traitement sur le territoire franc-comtois avec de nouvelles suppressions de guichets annoncées, un certains nombres de suppression de TER, un manque de concertation entre l'Autorité organisatrice et les élu-es pour répondre aux besoins des populations
- Que des investissements sont impératifs pour cette ligne afin d'assurer sa pérennité

**Enfin, pour toutes ces raisons,  
nous considérons que la ligne du Haut-Jura est en grand danger !**

Pour défendre cette ligne et être plus efficace afin de faire changer la donne pour notre ligne, habitant-es, cheminot-es, l'APVFJ, la CGT, le PCF, soutenus par le Maire de St Claude, ont décidés **de mettre en place un collectif de défense POUR la ligne du Haut-Jura.**

**Ouvert à toutes et tous, venez rejoindre le collectif. Nous portons ensemble les exigences suivantes :**

- RFF doit s'engager rapidement sur des investissements propres à la ligne
- Afin d'assurer sa mission sans rupture d'égalité, la dotation de l'Etat à la Région doit être à la hauteur des besoins des populations.
- La SNCF doit maintenir dans les gares son personnel pour assurer la vente de billets TER et TGV, les départs des trains et renseigner les voyageurs/ses. Assurer la sécurité (par exemple le déneigement des quais)
- L'opérateur historique SNCF doit être en mesure d'organiser la circulation de TER directs entre St Claude/Dijon et St Claude /Besançon, en assurant les correspondances avec les TGV à Mouchard et Dole permettant au Jura d'avoir une desserte directe sur Paris, si nécessaire aux entreprises, et aux populations.

Lundi 16 décembre 2013

## NOS FORMATIONS



### Négociations salariales NAO (secteur Privé) *Lons (à l'UD) : 11, 12, 13 février 2014*

#### **OBJECTIFS DU STAGE :**

- Connaître les textes concernant la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) qui impose à tous les employeurs d'engager dans toutes les entreprises des négociations sur les salaires, mais aussi le temps de travail, l'égalité professionnelle Hommes/Femmes, la prévoyance, la GPEC, l'épargne salariale, etc. ...
- Approfondir les repères revendicatifs de la CGT, les procédures de la négociation, la méthode, les droits, la négociation, la démarche de la CGT, ...

**Les demandes** sont à faire à l'employeur **un mois avant** comme pour un stage de formation syndicale (modèle ci-dessous) **soit au plus tard le 11 Janvier 2014.**

Pas de frais de stage. Les repas du midi sont pris en commun et pris en charge par l'UD.

### Formation syndicale Niveau 1 (secteurs public et privé) *Du 3 au 7 Février 2014 à l'UD à Lons*

Ce stage s'adresse à tous les responsables de syndicats du public et du privé.

#### **Thème 1 : « Mettre en œuvre la démarche de la Cgt : clés d'analyse »**

Les stagiaires acquièrent des clés d'analyse leur permettant de définir le type d'activité à déployer par le syndicat pour mettre en œuvre la stratégie et la démarche de la Cgt.

#### **Thème 2 : « Le syndicat, premier niveau de confédéralisation de notre activité »**

Les stagiaires sont amenés à identifier et à approfondir les fonctions assignées au syndicat par le 49<sup>e</sup> congrès.

#### **Thème 3 : « Le syndicat, lieu d'organisation du travail collectif »**

Les stagiaires sont mis en situation d'identifier le travail collectif comme une condition première d'efficacité et, dans ce travail collectif, de définir leur propre rôle de secrétaire de syndicat.

**Demande d'absence** à faire à l'employeur un mois avant, **donc au plus tard le 3 JANVIER 2014.**

\* NOM Prénom  
Adresse

Société.....  
Mr le Directeur  
.....

A.....Le.....

Monsieur le Directeur,  
J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du ..... au ..... en vue de participer à un stage de formation syndicale conformément aux dispositions de l'article L.3142-7 du Nouveau Code du Travail (ancien article L 451.1 du Code du Travail).

Vous voudrez bien prendre les dispositions pour assurer ma rémunération durant ce stage, sur les fonds du 0,08 pour mille de la formation professionnelle de l'entreprise (article R.3142-1 du Nouveau Code du Travail).

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la Formation syndicale CGT », centre agréé à dispenser cette formation par l'arrêté du 20 décembre 2012, publié au Journal Officiel le 27 décembre 2012.

Dans l'attente d'une réponse favorable, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.  
Signature

# COLLOQUE RÉGIONAL SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

## Après plusieurs lois, faisons le point sur la situation !

Depuis deux ans, la CGT mène, en partenariat avec la DIRECCTE Franche-Comté et FACT, des actions de sensibilisation et de formation de ses militant-es dans les quatre départements de Franche-Comté : **Etat des lieux, connaissance des textes, aides à la négociation dans les entreprises, suivi et amélioration des accords...**

Ce colloque est l'occasion de faire le point sur la situation en Franche-Comté, sur les besoins des organisations syndicales, des militant-es syndicaux, des employeurs, sur les rôles de chacun-e dans l'objectif fixé par les multiples lois, c'est-à-dire organiser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

**Vendredi 17 janvier 2014  
de 9 H 00 à 12 H 30 Manège de Brack à DOLE**

Avec la participation exceptionnelle de :

**Maryse DUMAS**

**Ancienne secrétaire confédérale de la CGT,  
Vice-présidente de la délégation aux Droits des Femmes et à l'égalité au CESE**

**Inscription courriel : [franche-comte@cgt.fr](mailto:franche-comte@cgt.fr) ou par téléphone au : 03 81 81 32 49**

*Les repas et frais de déplacement seront pris en charge par la CGT*



The poster features the CGT Franche-Comté logo in the top left corner. The main title is 'Colloque organisé par la CGT' in red, followed by 'Egalité professionnelle Femmes/Hommes' in bold black. Below this is a circular graphic with a chalkboard background, showing '50♂' and '50♀' separated by a diagonal line, with a hand pointing to a yellow box labeled 'Egalité Pro'. The date and time are listed in red: 'Vendredi 17 janvier 2014 De 9 H 00 à 12 H 30 Manège de Brack à DOLE'. A yellow rounded rectangle contains the speaker information: 'Avec la participation de : Maryse DUMAS' (Ancienne secrétaire confédérale de la CGT) and 'Raphaëlle MANIERE' (membre du collectif confédéral CGT Mixité). At the bottom, it says 'Inscrivez-vous auprès du Comité Régional CGT' in a stylized font.

**Franche-Comté**  
**la cgt**

*Colloque organisé par la CGT*  
**Egalité professionnelle  
Femmes/Hommes**

**50♂**  
**50♀**  
**Egalité Pro**

**Vendredi 17 janvier 2014  
De 9 H 00 à 12 H 30  
Manège de Brack à DOLE**

**Avec la participation de :**  
**Maryse DUMAS**  
Ancienne secrétaire confédérale de la CGT  
**Raphaëlle MANIERE**  
membre du collectif confédéral CGT Mixité

*Inscrivez-vous  
auprès du Comité Régional CGT*



# PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

## La CGT adresse aux député-es ses 10 propositions :

Après son adoption par le Sénat, le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté à l'assemblée nationale en commission des lois.

**Pour la CGT, ce projet de loi est donc un levier majeur pour enfin faire de l'égalité professionnelle une réalité.**

Nos 10 propositions concrètes :

- 1- Reconnaître financièrement les métiers à prédominance féminine** et imposer une révision des classifications dans les branches. Il n'est pas normal qu'une sage-femme gagne en moyenne 2 100 €/mois, une institutrice 1 900 €, contre 3 400 € pour un ingénieur alors qu'ils ont le même niveau de qualification.
- 2- Sanctionner les entreprises** qui discriminent, les obliger à négocier pour assurer l'égalité professionnelle et à prendre en compte les écarts sur l'ensemble de la carrière.
- 3- Limiter les temps partiels**, qui sont, très majoritairement (80%), exercés par des femmes.
- 4- Instaurer une action de groupe contre les discriminations**, pour permettre aux organisations syndicales d'aller en justice au nom de tous les salarié-es victimes d'une même discrimination et d'obtenir réparation.
- 5- Former** l'ensemble des managers et des représentants du personnel sur l'égalité professionnelle.
- 6- Mieux partager les congés parentaux**, et augmenter considérablement les places en crèche et à l'école maternelle.
- 7- Lutter contre les violences** sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes de violence.
- 8- Garantir une prise en compte des risques professionnels** et de la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
- 9- Permettre d'articuler vie privée et vie professionnelle**, encadrer les forfaits jours, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche.
- 10- Renforcer la présence des femmes dans les institutions représentatives du personnel.**

## STAGE ET ÉLECTIONS

Du 25 au 29 novembre, s'est déroulée la formation **CHS-CT**. Les stagiaires étaient issus principalement de l'entreprise SKF, ils ont apprécié les échanges et le contenu de la formation qui va leur permettre d'avancer dans leurs entreprises.



### **ELECTIONS – TECH POVER – Filière Métallurgie : 100 salariés**

Les élections IRP chez Tech Power avaient lieu le 7 octobre. Dans le 1<sup>er</sup> collège, la CGT « **gagne** » 3 élus titulaires sur 3 dans la DUP (Délégation Unique du Personnel). Dans le 2<sup>e</sup> collège et c'est une victoire, la CGT obtient 1 élu titulaire au bénéfice de l'âge. La CGT remporte 3 élus suppléants dans le 1<sup>er</sup> collège. L'élu suppléant au 2<sup>e</sup> collège revient à la CFE CGC. Le syndicat CGT va porter maintenant les revendications de la CGT dans l'entreprise avec notamment les NAO. A suivre...



### **ELECTIONS – JURA PLACAGE – Filière Bois: 60 salariés**

A **Juraplacage**, les élections IRP se sont déroulées le 19 novembre. Sur 56 inscrits, la CGT remporte 2 élus titulaires (42 voix) et 2 élus suppléants (39 voix) pour cette DUP.





## La page d'INDECOSA-CGT



### Poisson ou poison ?

Divers médias nous alertent régulièrement sur les dangers de la consommation de certains poissons très présents sur les étals des commerçants.

Nous avons de la peine à faire la part des choses entre les informations alarmistes et le silence pesant des organismes officiels chargés de la santé humaine, d'autant que nombre de professionnels, nutritionnistes et autres recommandent avec force la consommation des produits de la mer, du poisson qui serait riche d'oméga 3, acide gras nécessaire à l'équilibre de notre nutrition, et qui ne présenterait pas de risque de cholestérol, le méchant bien entendu.

La difficulté serait encore accentuée car le danger serait fonction, des espèces, de leur provenance, de leur environnement, et des produits nocifs qu'ils auraient stockés en les ingurgitant.

En effet les poissons comme tout être vivant se nourrissent dans leur environnement et ingèrent les produits pollués citons les métaux lourds, les médicaments, la radioactivité etc..., qu'ils stockent dans leurs tissus graisseux avec comme facteur aggravant que plus on monte dans la chaîne alimentaire plus les espèces additionnent les matières qui mettent en risque la santé de l'homme dernier maillon de la chaîne. Les espèces les plus touchées seraient celles appartenant à la catégorie des gros poissons gras comme le thon, le saumon etc.

Encore faut-il connaître la provenance de l'animal, s'il est sauvage, son lieu de pêche, s'il est élevé il faut savoir où, comment, avec quelle nourriture, avec quelles règles, et surtout quels contrôles. C'est ainsi que le panga, poisson élevé au Vietnam dans des élevages concentrés sur de faibles surfaces polluées favorisant les épidémies, sans contrôle sanitaire digne de ce nom doit être consommé avec beaucoup de modération.

Mais le prix de l'excellence serait décerné sans hésitation au saumon d'élevage provenant des fjords de Norvège. Aux problèmes sanitaires liés à l'élevage concentrationnaires, s'ajouterait celui de la nourriture. En effet, il consommerait des granulés de poissons pêchés en mer de Baltique tellement pollués qu'ils sont pour la plupart interdits à la consommation humaine. Rappelons que cette mer fermée borde la Russie et les pays du nord de l'Europe, qu'elle a servi de dépotoir à tous les produits industriels, ou militaires dont on ne savait que faire.

Voilà un produit qui a le malheur de cumuler tous les risques. Mais, que certains pays exotiques aient de la peine à réglementer des produits alimentaires on peut le comprendre. Mais un pays comme la Norvège, souvent cité en exemple, peu avare de morale écologique participe à ce type d'opération est inacceptable. Mais voilà, les démocraties du nord ne sont exemptes de l'affairisme, et des conflits d'intérêts de leurs dirigeants.

On pourrait aussi regarder de plus près du côté des élevages du thon, de la sole, de la crevette, de la perche du Nil etc.... **Et si la mention sauvage était une garantie**, le consommateur pourrait se rabattre sur ces produits, mais s'ils proviennent de mer polluées, compte tenu de l'absence de traçabilité, on n'en saura rien.

Voilà Noël, la coutume des bons repas avec du saumon fumé par exemple, faut-il vraiment se souhaiter bon appétit. Notre association ne peut que vous alerter, vous inciter à la prudence, à limiter votre consommation, à boycotter les produits les plus risqués et inciter nos gouvernants à effectuer les études nécessaires pour nous rassurer, et éjecter du marché les bandits de grands chemins.

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous, à l'année prochaine !**

# Quand, Quoi, Où, Qui ?



Quand ?	Quoi ?	Qui	Où ?
17 janvier 2014	Colloque Egalité Professionnelle F/H	Tous les syndiqué-es	<i>Dole, Manège de Brack</i>
23 et 24 janvier 2014	Congrès de l'UD	Tous les délégué-es par syndicat	<i>Dole, Manège de Brack</i>
Du 3 au 7 février	Niveau 1	Tous les syndiqué-es	<i>Lons</i>
Du 11 au 13 février	NAO	Tous les délégué-es syndicaux	<i>Lons</i>
Du 10 au 14 mars	Niveau 2(1 <sup>ère</sup> partie)	Tous ceux/celles ayant le niveau 1	<i>Lons</i>

***A suivre, pour plus d'infos prochainement sur notre site : [ww.cgtjura.fr](http://ww.cgtjura.fr)***

